(Nom de la municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 4 novembre 2024 à 19h00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-14-2024

<u>Nature et effets</u>: Rendre réputée conforme la marge de recul avant d'une remise de 3,2 mètres au lieu de 7,5 mètres en zone résidentielle Ra-19;

Rendre réputées conformes les marges de recul avant de 0,91 mètre et de 1,07 mètres au lieu de 1,5 mètres pour un mur de soutènement sur la 7^e Rue Ouest et l'Avenue de la Fabrique.

<u>Identification du site concerné</u>: Cette demande concerne la propriété située au 766 7^e Rue Ouest et portant le numéro de lot 4 329 442 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Défeus ce 7e jour de CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), 6e Ouelet de la municipalité de Défeus certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 octobre portingement d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 octobre 2024